

**COMMUNAUTE EUROPEENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITE**

Exposé général

sur les

FINANCES DE LA COMMUNAUTE

pendant l'exercice

1960—1961



Exposé général

sur les

FINANCES DE LA COMMUNAUTE

pendant l'exercice

1960—1961

NOTE INTRODUCTIVE

L'Exposé général sur les finances de la Communauté pendant l'exercice financier 1960-1961 traduit en chiffres, comme les années précédentes, l'activité de la Communauté pendant la période considérée.

Il comporte un certain nombre de tableaux dont la plupart ont été établis comme par le passé, afin de rendre la comparaison plus facile. Les changements qui, ici et là, ont été apportés n'ont eu d'autre but que de rendre l'exposé plus clair et plus explicite.

Les montants indiqués sont exprimés en unités de compte de l'Accord Monétaire Européen (AME) telle qu'elle est définie à l'article 24 de cet Accord.

La valeur de cette unité de compte est de : 0,88867088 grammes d'or fin et correspond à la valeur actuelle du dollar américain (dollar U.S.A.).

La contre-valeur de l'unité de compte AME dans les différentes devises nationales s'établit comme suit :

1 unité de compte AME = DM.	4,- (4,20 jusqu'au 5/3/1961)
= FB.	50,-
= NF.	4,93706
= Lit.	625,-
= Flux.	50,-
= Hfl.	3,62 (3,80 jusqu'au 6/3/1961)
= FS.	4,37282

PLAN DE L'EXPOSE

		<u>Pages</u>
Chapitre	I Exécution du budget de l'exercice 1960/61	6
Chapitre	II Analyse des recettes	10
Chapitre	III Analyse des dépenses	17
Chapitre	IV Affectations à la Réserve Spéciale et aux Comptes de Provision	24
Chapitre	V Avoirs de la Haute Autorité au 30 juin 1961	26
Chapitre	VI Opérations d'emprunts, prêts et garanties	28

Annexes : Bilan au 30 juin 1961

 Etat des recettes et des dépenses de la Haute
 Autorité.

SOMMAIRE DES TABLEAUX

		<u>Pages</u>
Tableau	I Revenus et besoins de la Communauté pour l'exercice 1960-1961	6
	II Ventilation des recettes de prélèvement par pays et par groupe de produits	11
	III Opérations de mise en surséance temporaire des droits du prélèvement général	12
	IV Tonnages et valeurs imposables au titre du prélèvement général	13
	V Ventilation par pays des déclarations effectuées au titre du prélèvement général	14
	VI Ventilation par produits des déclarations effectuées au titre du prélèvement général ...	15
	VII Produits des amendes et des majorations pour retard	16
	VIII Recettes du fonds des pensions	16
	IX Analyse des dépenses administratives de la Communauté	17
	X Part imputable aux diverses institutions dans les dépenses administratives de la Communauté	18
	XI Versements couverts par la provision pour dépenses de réadaptation	18
	XII Analyse des aides couvertes par la provision pour dépenses de réadaptation, versées au cours de l'exercice 1960-1961	19
	XIII Activité de la Haute Autorité tant au titre de la réadaptation, qu'à celui de mesures exceptionnelles de crise depuis 1952 jusqu'au 30 juin 1961	20
	XIV Versements couverts par la provision pour dépenses de recherche	22
	XV Activité de la Haute Autorité en matière de recherche technique et économique depuis 1952 jusqu'au 30 juin 1961	22
	XVI Analyse des frais financiers.....	23
	XVII Situation des réserves non susceptibles d'être utilisées à la couverture des dépenses budgétaires	27
	XVIII Situation des réserves susceptibles d'être utilisées à la couverture des dépenses budgétaires	27
	XIX Emprunts	28
	XX Prêts sur fonds d'emprunts pour le financement d'investissements industriels.....	28
	XXI Prêts pour le financement de la construction de maisons ouvrières	29
	XXII Prêts sur fonds de la Réserve Spéciale	30
	XXIII Autres prêts	31

Chapitre I.- EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE 1960/61

L'exécution du budget de la Communauté pour l'exercice 1960-1961 est résumée dans le tableau suivant, et comparée avec les chiffres relatifs à l'exercice précédent.

TABLEAU I : Revenus et Besoins de la Communauté pour l'exercice 1960-1961

(en milliers d'unités de compte AME)

Revenus			Besoins		
	1959/60	1960/61		1959/60	1960/61
1. Produits du prélèvement général	31.169	32.789	A. <u>Dépenses</u>		
2. Produits des placements	5.966	6.625	1. dépenses administratives(1)	11.439	11.920
3. Solde service emprunts et prêts	867	912	2. dépenses pour réadaptation	12.466	6.953
4. Produits des amendes et des majorations pour retard	9	12	3. dépenses pour recherche	2.600	3.312
5. Produits divers	645	461	4. frais financiers	233	1.797
6. Recettes du fonds des pensions	1.488	1.934	5. dépenses de pensions	197	267
	40.144	42.733	Total dépenses	26.935	24.249
7. Réévaluation des avoirs	-	6.417	B. <u>Affectations</u>		
			1. au fonds de garantie	-	-
			2. à la réserve spéciale	2.559	7.601
			3. en provision pour dépenses de réadaptation	6.533	11.400
			4. en provision pour dépenses de recherche	400	(2) -1.040
			5. en provision pour le service des emprunts	485	(2) -1.218
			6. au fonds des pensions	1.291	1.667
			Total affectations	11.268	18.410
			Total A + B	38.203	42.659
			Solde non affecté	1.941	6.491
	40.144	49.150		40.144	49.150

(1) Comprenant les dépenses administratives de la Haute Autorité (y compris sa quote-part de celles des services communs) et la participation de la communauté aux frais des trois institutions communes

(2) Pour ce qui est des reprises aux provisions, cf. chapitre IV infra.

Comparaison avec les prévisions

La comparaison des prévisions des recettes et des dépenses de l'exercice 1960-1961 par rapport aux réalisations s'établit comme suit:

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

<u>Recettes</u>	<u>Réalisations</u>	<u>Prévisions</u>
1. <u>Prélèvement général</u>	32,8	31,5
2. <u>Produits des placements</u>	6,6	6,0
3. <u>Solde service, emprunts et prêts</u>	0,9	-
4. <u>Produits divers</u>	0,5	0,7
5. <u>Recettes du fonds des pensions</u>	1,9	1,6
6. <u>Réévaluation des avoirs</u>	6,4	-
7. Reprise au <u>solde non affecté</u>	-	0,9
T O T A L	<u>49,1</u>	<u>40,7</u>

Ces chiffres appellent les commentaires suivants :

- 1) La plus-value des produits du prélèvement général s'élève à 1,3 million. Cette augmentation traduit l'amélioration de la conjoncture.
- 2) Une plus-value de 0,6 million des intérêts provenant des fonds placés a été réalisée.
- 3) Le changement de la parité monétaire du DM et du florin a entraîné, dans l'expression en unités de compte des avoirs de la Haute Autorité une revalorisation de 6,4 millions.
- 4) La reprise de 0,9 million au solde non affecté s'est en définitive avérée inutile.

Dépenses et affectations

(en millions d'unités de compte A.M.E.)

BESOINS	Réalisations	Prévisions
1) <u>Dépenses administratives</u>	11,9	12,8
2) <u>Frais financiers</u>	1,8	-
3) <u>Recherche technique</u>		
a) dépenses réelles	3,3	
b) reprise à la provision -	1,0	
	2,3 ⁽¹⁾	2,2
4) <u>Réadaptation</u>		
a) dépenses réelles	6,9	
b) affectation	11,4	
	18,3 ⁽²⁾	18,1
5) <u>Fonds des pensions</u>		
a) dépenses réelles	0,3	
b) affectation	1,6	
	1,9	1,6
6) <u>Solde non affecté</u>		
affectation	6,5 ⁽³⁾	-
7) <u>Solde du service emprunts et prêts</u>		
reprise	- 1,2	-
8) <u>Réserve spéciale</u>		
affectation	7,6	6,0
TOTAL	<u>49,1</u>	<u>40,7</u>

(1) dont 72.000 u.c. AME, suite à la réévaluation du DM et du florin (voir chapitre IV)

(2) dont 253.000 u.c. AME, suite à la réévaluation du DM et du florin (voir chapitre IV)

(3) dont 5.300.000 u.c. AME, suite à la réévaluation du DM et du florin.

La comparaison des prévisions avec les résultats fait ressortir que:

- 1) Les dépenses administratives n'ont pas atteint le montant prévu (différence: 0,9 million)
- 2) L'augmentation de la réserve spéciale a été plus grande qu'il n'était prévu (différence : 1,6 million), ce qui est la conséquence tant de placements avantageux que de la réévaluation des prêts accordés en DM et en florins.
- 3) L'augmentation importante du solde non affecté, pendant l'exercice 1960-1961, est due à la conjonction des trois facteurs déjà signalés :
 - rentrées de prélèvement supérieures aux prévisions
 - dépenses administratives inférieures aux prévisions
 - réévaluation du DM et du florin.

Chapitre II.- ANALYSE DES RECETTES

L'analyse des recettes de l'exercice 1960-1961 est présentée brièvement pour chaque catégorie :

- 1 - Produits du prélèvement général
- 2 - Produits des placements
- 3 - Solde positif de la balance du service des emprunts et des prêts
- 4 - Produits des amendes et majorations pour retard
- 5 - Produits divers
- 6 - Recettes du fonds des pensions
- 7 - Réévaluation des avoirs.

1) Produits du prélèvement général

Au cours de l'exercice 1960-1961, le taux de prélèvement général est resté fixé à 0,35 %, niveau auquel il avait été ramené à partir du 1.7.1957 par la décision n° 13/57 de la Haute Autorité en date du 17 avril 1957.

Les valeurs moyennes des produits n'ont pas subi de modification.

Les tableaux qui suivent appartiennent à deux rubriques distinctes :

A. Les tableaux II et III concernent les encaissements effectués pendant l'exercice 1960-1961 ainsi que ceux qui auraient dû avoir lieu pendant cette période, mais qui ont été mis en surséance temporaire.

B. Les tableaux IV, V et VI concernent les productions déclarées de l'exercice 1960-1961. Entre la production d'un mois donné et la date limite de paiement des prélèvements afférents à cette production il existe un délai de un mois et cinq jours. Les chiffres mentionnés dans ces trois tableaux ne sont donc pas intégralement ceux qui correspondent aux encaissements de l'exercice apparaissant aux deux tableaux précédents.

A. Encaissements réalisés (ou différés) pendant l'exercice

TABLEAU II : Ventilation des recettes de prélèvement par pays
et par groupe de produits (1)

(en milliers d'unités de compte AME)

P a y s	C h a r b o n		A c i e r		T o t a u x	
	Exercice 1959-60	Exercice 1960-61	Exercice 1959-60	Exercice 1960-61	Exercice 1959-60	Exercice 1960-61
Allemagne	6.257	6.471	10.152	10.699	16.409	17.170
Belgique	932	911	1.815	1.764	2.747	2.675
France	2.158	1.885	4.824	5.580	6.982	7.465
Italie	27	24	2.805	3.130	2.832	3.154
Luxembourg	-	-	977	1.027	977	1.027
Pays-Bas	512	520	711	778	1.223	1.298
Communauté	9.886	9.811	21.284	22.978	31.170	32.789

L'accroissement de 5,2% observé dans les encaissements de l'exercice 1960-61 est surtout une conséquence de l'amélioration de la conjoncture. Celle-ci a favorisé une augmentation sensible de la production sidérurgique. Parallèlement, certaines entreprises charbonnières qui avaient bénéficié de mesures temporaires de remboursement et de mise en surséance, ont pu écouler intégralement ou en partie leurs stocks provenant des exercices précédents et ont été ainsi en mesure de payer une partie des droits de prélèvement mis en surséance (2).

Les restes à recouvrer sur les prélèvements dus pendant l'exercice 1960-61 (non inclus les paiements différés faisant l'objet du tableau III) s'élevaient au 30.6.1961 à 692.935 unités de compte. A valoir sur ces impayés 688.153 unités de compte ont été versées entre le 1er et le 5 juillet 1961 (le 5 du mois étant la date à compter de laquelle commencent de courir les majorations de retard). Les restes à recouvrer réels de l'exercice se chiffrent donc à 4.782 unités de compte soit 0,0014% des montants déclarés.

(1) Ce tableau est plus complet que ne l'était le tableau correspondant (Tableau II) relatif à l'exercice 1959/60 qui ne contenait que les chiffres totaux.

(2) Il est à noter qu'aucun intérêt n'est dû pour le montant des paiements mis en surséance. Le montant du prélèvement redevient exigible le 25 du mois suivant celui au cours duquel il aura été constaté une reprise aux stocks.

TABLEAU III : Opération de mise en surséance temporaire
des droits du prélèvement général

(en milliers d'unités de compte AME)

Pays	Encaissements différés au 30/6/1960 I	Paiements différés pour accroissement des stocks II	Montant exigible pour diminution des stocks III	Encaissements différés au 30/6/1961 (I + II) - (III)
Allemagne fédérale	776,1	123,0	340,9	558,2
Belgique	251,6	29,0	77,8	202,8
France	294,2	73,0	50,3	316,9
Pays-Bas	20,7	21,1	16,5	25,3
Communauté	1.342,6	246,1	485,5	1.103,2

Il est à noter que les chiffres de ce tableau ont été arrêtés au 30 juin et non au 31 août comme cela a été le cas pour ceux de l'Exposé précédent. Ceci a été fait afin de permettre un rapprochement entre les tableaux II et III.

B. Productions déclarées pour l'exercice

TABLEAU IV : Tonnages et valeurs imposables au
titre du prélèvement général

	1959 - 1960	1960 - 1961
<u>I. Tonnages imposables</u> (millions de tonnes)		
Briquettes et semi-coke de lignite	15,2	15,8
Houille	211,5	212,8 (1)
Fonte	3,3	3,7
Acier Thomas en lingots	34,8	36,3
Aciers en lingots (autres que Thomas en lingots)	33,4	36,7
Produits finis et finaux sidérurgiques	48,5	51,6
<u>II. Valeurs imposables (2)</u> (en milliards d'unités de compte A.M.E.)	8,92	9,37

- (1) Ce tonnage représente l'extraction de houille pendant l'exercice 1960/61 augmentée des quantités dont le prélèvement est devenu exigible à la suite des reprises de stock et diminuée des quantités stockées pendant l'exercice 1960/61.
- (2) Les valeurs imposables pour les charbonnages sont constituées par la valeur de la production de l'exercice et celle des stocks repris au cours de celui-ci, déduction faite de la valeur des quantités stockées.

TABLEAU V : Ventilation par pays des déclarations effectuées
au titre du prélèvement général (1)

(en %)

Pays	Exercice 1959 - 1960	Exercice 1960 - 1961
Allemagne fédérale	52,7	52,4
Belgique	8,7	8,2
France	22,5	22,7
Italie	9,1	9,6
Luxembourg	3,1	3,1
Pays-Bas	3,9	4,0
Communauté	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

(1) Il s'agit ici des déclarations mensuelles portant sur les seules productions soumises au prélèvement (déduction faite de celles afférentes aux tonnages ayant bénéficié des mesures de surséance temporaire ou générateurs d'un prélèvement inférieur à 40 unités de compte).

TABLEAU VI : Ventilation par produits des déclarations effectuées au titre du prélèvement général

en %

	Exercice 1959 - 1960		Exercice 1960 - 1961	
<u>Charbon</u>				
1) Houille	30,4		29,0	
2) Briquette de lignite et semi-coke de lignite	<u>1,3</u>	31,7	<u>1,3</u>	30,3
<u>Acier</u>				
3) Fonte	2,0		2,1	
4) Acier Thomas en lingots	19,4		19,2	
5) Autres aciers en lingots	31,3		32,6	
6) Produits finis et finaux sidérurgiques	<u>15,6</u>	68,3	<u>15,8</u>	69,7
Total :	<u>100,0</u>		<u>100,0</u>	

La part revenant à l'acier dans le total des déclarations est encore en légère progression. Depuis l'exercice 1953-1954, elle est passée de 51 % à 69,7 % du total des déclarations effectuées au titre du prélèvement général. La progression toutefois s'est ralentie puisqu'elle était de 2,3 % pendant l'exercice précédent contre 1,4 % pendant l'exercice 1960/61.

2) Produits des placements

Les intérêts sur dépôts et les revenus des titres en portefeuille ainsi que les profits réalisés sur vente de titres se sont élevés au cours de l'exercice 1960-1961 à 6.625.000 u.c. AME contre 5.966.000 u.c. AME pendant l'exercice précédent.

3) Solde positif de la balance du service des emprunts et des prêts

Ce solde s'est élevé au cours de l'exercice à 912.000 u.c. AME contre 867.000 u.c. AME pendant l'exercice précédent. Il provient d'une légère majoration du taux d'intérêt des prêts consentis par rapport à celui des emprunts correspondants, majoration qui a pour seul but de récupérer les frais d'émission avancés par la Haute Autorité.

4) Produits des amendes et majorations pour retard

TABLEAU VII : Produits des amendes et majorations pour retard

(en unités de compte AME)

	Amendes	Majorations	Total
1959 - 1960	8.734	170	8.904
1960 - 1961	11.400	926	12.326

5) Produits divers

(en milliers d'unités de compte AME)

1958 - 1959	229
1959 - 1960	645
1960 - 1961	461

Il s'agit pour une grande partie de facturations de certaines dépenses aux Institutions Communes et aux deux autres Communautés Européennes.

6) Recettes du fonds des pensions

TABLEAU VIII : Recettes du fonds des pensions

(en milliers d'unités de compte AME)

	1959-1960	1960-1961
1) Contributions versées par les institutions et leurs agents au Fonds des Pensions	1.273	1.677
2) Intérêts versés au Fonds des Pensions par la Haute Autorité	215	257
TOTAL :	1.488	1.934

7) Réévaluation des avoirs

Les mesures monétaires prises par la République fédérale et le Royaume des Pays-Bas en mars 1961 ont entraîné une revalorisation des avoirs libellés en DM et en florins. Cette revalorisation s'élève à 6.417.000 u.c. AME.

Chapitre III.- ANALYSE DES DEPENSES

Les divers postes de dépenses sont étudiés brièvement ci-dessous :

- 1.- dépenses administratives de la Communauté;
- 2.- dépenses de réadaptation;
- 3.- dépenses de recherches;
- 4.- frais financiers;
- 5.- dépenses de pensions.

1. Dépenses administratives de la Communauté

Le tableau IX ci-après donne une ventilation des dépenses administratives de la Communauté (dépenses de la Haute Autorité, y compris sa quote-part de celles des services communs; participation de la Communauté aux frais des diverses Institutions Communes).

TABLEAU IX : Analyse des dépenses administratives de la Communauté

(en milliers d'unités de compte AME)

	Exercice 1959 - 60	Exercice 1960 - 61
<u>Haute Autorité</u>		
I.- Traitements, indemnités et charges sociales	6.178	5.847
II.- Frais de fonctionnement :		
a) dépenses de matériel, d'équipement et divers	1.124	939
b) dépenses de publication et d'information	457	159 (1)
c) frais de mission d'experts, de représentation, etc.	892	819
III.- Dépenses diverses	361	343
IV.- Services communs	99	1.490 (2)
V.- Dépenses extraordinaires		2
Total Haute Autorité	9.111	9.599
<u>Assemblée Parlementaire</u>	1.150	1.127
<u>Conseil de Ministres (3)</u>	857	847
<u>Cour de Justice</u>	321	347
Communauté	11.439	11.920

(1) Publications seulement. Les dépenses d'information figurent au titre des services communs.

(2) La totalité des dépenses relatives aux services communes apparaissent maintenant sous le chiffre IV. Il s'ensuit une diminution correspondante des autres postes.

(3) y compris sommes versées par la Haute Autorité au Commissaire aux Comptes :

(en milliers d'unités de compte AME)

<u>1959-60</u>	<u>1960-61</u>
45	45

TABLEAU X : Part imputable aux diverses Institutions dans les dépenses administratives de la Communauté

	% du total des dépenses administrat.		% du produit du prélèvement	
	<u>1959-60</u>	<u>1960-61</u>	<u>1959-60</u>	<u>1960-61</u>
Haute Autorité	79,6	80,53	29,23	29,27
Assemblée Parlementaire	10,1	9,45	3,69	3,44
Conseil de Ministres	7,5	7,11	2,75	2,58
Cour de Justice	2,8	2,91	1,03	1,06
TOTAL :	100,-	100,--	36,70	36,35

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, les dépenses de la Cour de Justice, de l'Assemblée Parlementaire et du Conseil de Ministres sont supportées par tiers par chacune des trois communautés européennes.

+

+

+

2. Dépenses de réadaptation

Les versements couverts par la provision pour dépenses de réadaptation concernent tant ceux effectués au titre de la réadaptation (Par. 23 de la Convention sur les dispositions transitoires et article 56 du Traité C.E.C.A.) que ceux afférents aux mesures exceptionnelles de crise (article 95 du Traité).

TABLEAU XI : Versements couverts par la provision pour dépenses de

READAPTATION

(en milliers d'unités de compte AME)

	Exercice 1959/1960	Exercice 1960/1961
Subventions	12.466	6.953
Aides remboursables	4.088	812
TOTAL	16.554	7.765

Les versements effectués pendant l'exercice 1960/1961 se répartissent comme suit :

TABLEAU XII : Analyse des aides couvertes par la provision pour dépenses de READAPTATION, versées au cours de l'ex. 1960-1961 (2)

(en milliers d'unités de compte AME)

	Réadaptation		Mesures exceptionnelles de crise		Total des versements effectués
	Par. 23	Art. 56	Allégement Situation entreprises charbonnières Décision 27/58	Allocations "CECA" Déc. 22/59 - 2/60 et 2/61	
<u>ALLEMAGNE</u>			(1)		
Charbonnages	1.185	-	812	-	1.997
Sidérurgie	4	-	-	-	4
Mines de fer	16	-	-	-	16
TOTAL :	1.205	-	812	-	2.017
<u>BELGIQUE</u>					
Charbonnages	2.543	-	135	520	3.198
TOTAL :	2.543	-	135	520	3.198
<u>FRANCE</u>					
Charbonnages	95	-	173	-	268
Sidérurgie	116	-	-	-	116
TOTAL :	211	-	173	-	384
<u>ITALIE</u>					
Charbonnages	214	-	-	-	214
Sidérurgie	1.942	-	-	-	1.942
TOTAL :	2.156	-	-	-	2.156
<u>PAYS-BAS</u>					
Charbonnages	-	-	10	-	10
TOTAL :	-	-	10	-	10
<u>COMMUNAUTE :</u>	<u>6.115</u>	-	<u>1.130</u>	<u>520</u>	<u>7.765</u>

(1) Avances récupérables.

(2) Y compris les avances récupérables.

Afin de donner une idée de l'ensemble des opérations entreprises par la Haute Autorité dans le domaine de la réadaptation et des mesures exceptionnelles de crise, il a été établi le TABLEAU XIV ci-après.

TABLEAU XIII : Activité de la Haute Autorité tant au titre de la réadaptation, qu'à celui de mesures exceptionnelles de crise depuis 1952 jusqu'au 30 juin 1961

(en milliers d'unités de compte AME)

	Engagements bruts (I)	Total des ver- sements effec- tués de 1952 au 30.6.1961(II)	Engagements nets (I - II)
<u>READAPTATION § 23 DE LA CONVENTION SUR LES DIS- POSITIONS TRANSITOIRES</u>			
<u>ALLEMAGNE</u>			
Charbonnages	17.639	6.500	11.139
Sidérurgie	234	72	162
Mines de fer	62	34	28
<u>BELGIQUE</u>			
Charbonnages	10.560	4.343	6.217
<u>FRANCE</u>			
Charbonnages	1.609	377	1.232
Sidérurgie	864	314	550
Mines de fer	39	21	18
Maisons Ouvrières Assailly	324 (1)	71 (1)	253
<u>ITALIE</u>			
Charbonnages	2.364	1.850	514
Sidérurgie	9.736	6.822	2.914
TOTAL :	43.431 (2)	20.404	23.027
<u>READAPTATION ART. 56 DU TRAITE</u>			
<u>BELGIQUE</u>			
Charbonnages	1.493 (3)	-	1.493
<u>FRANCE</u>			
Charbonnages	6 (3)	-	6
TOTAL :	1.499	-	1.499
à reporter :	44.930	20.404	24.526

Suite du TABLEAU :

	Engagements bruts (I)	Total des verse- ments effectués de 1952 au 30.6. 1961. (II)	Engagements nets (I - II)
REPORT :	44.930	20.404	24.526
<u>MESURES EXCEPTIONNEL- LES DE CRISE ART. 95 DU TRAITE</u>			
A. Mesures pour alléger la situation des entrepri- ses charbonnières. (Décision 27/58)			
ALLEMAGNE (Prêts)	5.328 (4)	5.328 (4)	-
BELGIQUE (Subventions)	991	991	-
FRANCE "	589	589	-
PAYS-BAS "	38	38	-
Solde non utilisé	308	-	308
TOTAL :	7.254 (4)	6.946 (4)	308
B. Allocation spéciale CECA (6) (Déc. 22/59, 2/60 et 2/61)			
BELGIQUE	6.400	5.100	1.300
TOTAL :	<u>58.584</u> (4) (5)	<u>32.450</u> (4)	<u>26.134</u> (7)

(1) Sous forme de prêts

(2) Depuis la fin de la période transitoire aucun engagement nouveau ne peut plus être pris au titre du § 23. Néanmoins, le montant des engagements au 30.6.61 se trouve modifié par rapport à celui au 30.6.60. (43.563.000 u.c.) du fait :

- a) d'une réduction de 720.000 u.c. par suite de non utilisation de crédit;
- b) d'une augmentation de 589.000 u.c. consécutive à la réévaluation du DM survenue au début du mois de mars 1961.

(3) Engagements pris au cours de l'exercice 1960/61.

(4) Ces chiffres comprennent un montant de 253.700 u.c. correspondant à l'augmentation en unités de compte, par suite de la réévaluation du DM, de la contre-valeur des prêts consentis en cette devise.

(5) Ce chiffre tient compte également des modifications signalées à la note (2)

- (6) Les causes ayant motivé la décision 2/60 persistant après la date limite d'application de cette décision (septembre 1960), la Haute Autorité a été amenée à réexaminer le problème. Elle a décidé qu'un montant de 1 300 000 u.c. (solde restant disponible sur le crédit de 3 000 000 u.c. ouvert par la décision 2/60 pour l'octroi à des travailleurs des industries charbonnières de Belgique d'allocations spéciales de chômage) pourrait être engagé jusqu'à la date du 31 décembre 1961 (décision 2/61).
- (7) Ce chiffre représente le total des versements restant à effectuer tant sous forme de subventions que sous forme de prêts (cf. note 1); il est donc repris au bilan de la Haute Autorité au 30/6/61 au chapitre "réadaptation" du poste PROVISIONS POUR AIDES FINANCIERES sous deux rubriques :
- engagements contractés pour aides non remboursables 25.882.670,49
 - contrepartie des prêts versés et en instance 253.187,12

3. Dépenses de recherches

TABLEAU XIV : Versements couverts par la provision pour dépenses de recherche (1)

(en milliers d'unités de compte AME)

Subventions	Exercice 1959-1960	Exercice 1960-1961
	2.600	3.312

(1) Aucun prêt n'a été consenti au cours de l'exercice 1960-1961.

Afin de donner une idée d'ensemble des opérations entreprises par la Haute Autorité au titre de la recherche technique et économique, il a été établi le TABLEAU XV ci-après :

TABLEAU XV : Activité de la Haute Autorité en matière de recherche technique et économique depuis 1952 jusqu'au 30 juin 1961

(en milliers d'unités de compte AME)

	Engagements bruts (I)	Versements effectués pendant l'exercice 1960/61 (II)	Total des versements effectués de 1952 au 30/6/61 (III)	Engagements nets (I - III)
Recherches sidérurgiques	6.725	1.403	4.413	2.312
Recherches charbonnières	4.651	736	1.871	2.780
Recherches de minerais de fer et de manganèse	5.000	173	1.959	3.041
Recherches expérimentales sur la construction de maisons ouvrières (1+2ème progr.)	4.902 (2)	226	4.642 (2)	260
Hygiène, sécurité et médecine du travail	7.118	774	2.007	5.111
TOTAL :	<u>28.396</u> (1)(2)	<u>3.312</u>	<u>14.892</u> (2)	<u>13.504</u>

(1) Y compris l'augmentation due à la réévaluation du DM et du florin

(2) Dont 2.937.000 unités de compte représentant les montants non remboursés qui ont été versés à titre de prêt dans le cadre du deuxième programme expérimental de maisons ouvrières. Au 30 juin 1960, la somme en était de 2.882.000 u.c. La modification intervenue s'explique par la conjonction d'un remboursement de 17.000 u.c. et d'une augmentation de 72.000 u.c. due à la réévaluation du DM et du florin.

4. Frais financiers

TABLEAU XVI : Analyse des frais financiers

(en milliers d'unités de compte AME)

	Exercice 1959-60	Exercice 1960-61
- Frais de banque, impôts et droits divers	29	28
- Frais d'emprunt	-	1 547 ⁽¹⁾
- Différences de change	- 11	- 35
- Intérêts versés au fonds des pensions	215	257
	233	1 797

(1) Cette somme comprend les frais relatifs à l'émission du quatrième emprunt de la Haute Autorité aux Etats-Unis, réalisée le 15 octobre 1960. Ces frais sont récupérés par une légère majoration du taux d'intérêt des prêts octroyés par la Haute Autorité.

5. Dépenses de pensions

Le montant global de ces dépenses au cours de l'exercice 1960/61 s'élève à 267.000 d'unités de compte contre 197.000 au cours de l'exercice précédent.

Chapitre IV.- AFFECTATIONS A LA RESERVE SPECIALE ET AUX COMPTES DE PROVISION AU COURS DE L'EXERCICE 1960/61

Compte tenu des dotations budgétaires prévues et des dépenses effectuées, les affectations ou reprises à la réserve spéciale, au fonds des pensions et aux différents comptes de provision, ont été les suivantes au titre de l'exercice 1960-61 :

(en milliers d'unités de compte AME)

1) Affectation à la réserve spéciale 7.601

Ce montant se décompose comme suit :

a) produit des intérêts sur dépôts et revenus des titres en portefeuille	6.625
b) produit des prêts directs	426
c) produit des amendes et majorations pour retard	12
d) réévaluation mars 1961 du DM et du Hfl	<u>823</u> ⁽¹⁾
	7.886

Déduction faite :

a) des frais bancaires	28	
b) des intérêts versés au fonds des pensions	<u>257</u>	<u>285</u>
		7.601

2) Affectation à la provision pour dépenses de réadaptation.. 11.400

Les dépenses couvertes par la provision pour dépenses de réadaptation se sont élevées au cours de l'exercice à 6.953.000 unités de compte AME.

Le montant total consacré par la Haute Autorité à ce domaine pendant cette même période a été de 18.100.000 unités de compte AME sur ses recettes ordinaires de l'exercice.

Outre le montant des dépenses susmentionné elle a, en effet, affecté à la provision correspondante une somme de 11.147.000 unités de compte AME.

Ce montant s'est trouvé augmenté de 253.000 unités de compte AME, contrepartie de l'augmentation - corrélative à la réévaluation du DM et du florin - de l'expression en unités de compte des aides remboursables accordées dans ces devises.

L'affectation totale à la provision pour dépenses de réadaptation a été ainsi portée à 11.400.000 unités de compte AME.

(1) Augmentation de la contrevaieur en u.c. des prêts en DM et florins, à la suite de la réévaluation de ces devises.

report 19.001

3) Reprise à la provision pour dépenses de
recherche - 1.040

Les dépenses pour la recherche technique et économique se sont élevées à 3.312.000 unités de compte. La Haute Autorité, pourtant, n'a consacré à la recherche que 2.200.000 unités de compte sur les recettes ordinaires de l'exercice financier 1960-1961. Le complément a été payé sur les avoirs existant en début d'exercice et est venu en diminution de la provision pour dépenses de recherche.

La réduction de cette provision n'a cependant été que de 1.040.000 unités de compte qui se décomposent de la façon suivante :

a) 1.112.000 unités de compte : c'est le montant de la différence entre les dépenses de l'exercice et les recettes de cet exercice qui ont été utilisées à des fins de recherche;

b) moins 72.000 unités de compte qui représentent la contrepartie de l'augmentation - corrélative à la réévaluation du DM et du florin - de l'expression en unités de compte des prêts consentis en ces devises.

4) Reprise à la provision pour le service des emprunts en couverture des frais d'émission - 1.218

Après cette reprise la provision s'élève à 325.000 unités de compte AME. A partir du 30/6/1961 elle fait partie du solde non affecté.

5) Affectation au fonds des pensions 1.667

Au cours de l'exercice, la Haute Autorité a consacré aux pensions un montant de 1.934.000 unités de compte AME représentant tant sa propre quote-part que celle de ses fonctionnaires.

Les dépenses de pensions s'élevant pour cette même période à 267.000 unités de compte AME, l'affectation au fonds des pensions s'élève à 1.667.000 unités de compte AME

Total des affectations au cours de l'exercice
1960-1961 :

18.410

R E C A P I T U L A T I O N

(en milliers d'unités de compte AME)

- dépenses proprement dites	24.249	
- affectations nettes aux provisions et à la réserve spéciale.	<u>18.410</u>	
	total des besoins :	42.659
	total des recettes :	<u>49.150</u>
- solde non affecté		<u>6.491</u>

Chapitre V.- AVOIRS DE LA HAUTE AUTORITE AU 30 JUIN 1961 (1)

Ces avoirs comprennent:

(en milliers d'unités de compte AME)

- ceux existant au 30 juin 1960.....	194.912	
- la différence entre les recettes et les dépenses effectives de l'exercice 1960-1961 sans tenir compte des affectations nécessaires.....	24.901	(2)
	<u>219.813</u>	
total	<u>219.813</u>	

Parmi ces avoirs, il en est certains, de montant important, qui ne peuvent être utilisés pour la couverture des dépenses budgétaires courantes.

Les deux catégories d'avoirs sont reprises dans les tableaux XVII et XVIII ci-après:

-
- (1) Ce terme comprend tous les avoirs de la Haute Autorité à l'exclusion des prêts sur fonds d'emprunt et déduction faite des montants figurant au bilan aux postes V, VI et VII du passif.
- (2) Sur ce montant, 18,4 millions d'unités de compte font l'objet d'affectations, détaillées au chapitre IV, le reste, soit 6,5 millions d'unités de compte (dont 5,3 millions d'unités de compte résultent de la réévaluation du DM et du florin) figure au solde non affecté.

TABLEAU XVII : Situation des réserves non susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

(en milliers d'unités de compte AME)

Montants correspondant aux:	Situation au 30 juin 1960	Affectations nettes	Situation au 30 juin 1961
- Fonds de garantie	100.000	-	100.000
- Réserve Spéciale (1)	28.272	7.601	35.873
- Fonds des Pensions	6.835	1.667	8.502
- Provision pour Service des Emprunts	1.218	- 1.218	0
Total:	136.325	8.050	144.375

(1) La réserve spéciale est présentement utilisée pour le financement des programmes de construction de Maisons ouvrières de la Haute Autorité (d'un total de 45 millions d'u.c. AME dont 22.744.000 u.c. ont déjà été accordées sous forme de prêts - voir tableaux XXI et XXII).

TABLEAU XVIII : Situation des réserves susceptibles d'être utilisées pour la couverture des dépenses budgétaires

(en milliers d'unités de compte AME)

Montants correspondant aux:	Situation au 30 juin 1960	Affectations nettes ou reprises en provision	Situation au 30 juin 1961
- Provision pour dépenses de réadaptation	33.254	11.400	44.654 ¹⁾
- Provision pour dépenses de recherche	18.908	- 1.040	17.868 ²⁾
- Provision pour dépenses administratives et solde non affecté	6.425	6.491	12.916 ³⁾
Total:	58.587	16.851	75.438

- (1) Dont 5.652)
 (2) Dont 2.938) sont indisponibles car ils ont été versés à titre de prêts.
 (3) Dont 381)

Chapitre VI.- OPERATIONS D'EMPRUNTS, PRETS ET GARANTIES.

A. EMPRUNTS

TABLEAU XIX (1)

(en milliers d'unités de compte AME)

Devises empruntées	au 30 juin 1960			au 30 juin 1961		
	Montant initial des emprunts	Amortissements	Montant restant dû	Montant initial des emprunts	Amortissements	Montant restant dû
US \$	183.000	12.500	172.500	220.000	24.100	195.900
D.M.	12.614	1.151	11.463	13.244	1.396	11.648
Fr.B.	4.400	343	4.057	4.400	466	3.934
Hfl.	-	-	-	2.762	-	2.762
Fr.Lux.	2.100	100	2.000	4.100	100	4.000
Fr.S.	11.655	-	11.655	13.493	-	13.493
Total	215.769	14.094	201.675	257.999	26.262	231.737

(1) Ce tableau correspond au Tableau XXIV de l'Exposé Général sur les Finances de la Communauté pendant l'exercice 1959/1960.

B. PRETS

I - Prêts sur fonds d'emprunts pour le financement d'investissements industriels

TABLEAU XX (1)

(en milliers d'unités de compte AME)

Devises prêtées	au 30 juin 1960			au 30 juin 1961		
	Montant initial des prêts	Amortissements	Montant restant dû	Montant initial des prêts	Amortissements	Montant restant dû
US \$	184.000	12.249	171.751	219.000	23.434	195.566
Fr.S.	11.655	-	11.655	13.493	-	13.493
Hfl.	-	-	-	552	-	552
Total	195.655	12.249	183.406	233.045	23.434	209.611

(1) Ce tableau correspond au tableau XX de l'Exposé Général sur les Finances de la Communauté pendant l'exercice 1959/1960.

TABLEAU XXI : Prêts pour le financement de la construction de
Maisons Ouvrières (1)

(en milliers d'unités de compte AME).

devises prêtées	au 30 juin 1960			au 30 juin 1961		
	Montant initial des prêts	Amor- tisse- ments	Montant restant dû	Montant initial des prêts	Amor- tisse- ments	Montant restant dû
U.S. \$	1.000	333	667	1.000	666	334
D.M.	12.614	1.155	11.459	13.244	1.595	11.649
F.B.	4.400	343	4.057	4.400	540	3.860
Fr.Lux.	2.100	100	2.000	4.100	100	4.000
<u>Total</u> :	20.114	1.931	18,183	22.744	2.901	19.843

(1) Ce tableau correspond au tableau XXI de l'Exposé Général sur les Finances de la Communauté pendant l'exercice 1959/1960.

II - Prêts sur la Réserve Spéciale

TABLEAU XXII (4)

Prêts sur la Réserve Spéciale (1) au 30 juin 1961

(en milliers d'unités de compte AME)

	I Montant accordé	II Montant versé	III Amortis- sements	IV Montant restant dû (II-III)
Allemagne fédérale	16.553	16.553	357	16.196
Belgique	912	912	8	904
France	3.128	3.128	20	3.108
Italie	916	596	-	596
Pays-Bas	1.727	1.727	111	1.616
Luxembourg	508	508	-	508
Communauté	23.744 (2)	23.424 (3)	496	22.928

- (1) Ces prêts ont été accordés - pour la construction de maisons ouvrières - dans les monnaies nationales des pays où les constructions ont été entreprises.
- (2) Dont 13.855 prêtés au titre du deuxième programme de construction de maisons ouvrières, 9.572 prêtés au titre du troisième programme et 317 prêtés au titre du deuxième programme expérimental (complément du crédit initialement ouvert au titre de la provision pour la recherche technique - cf. tableau p.22). Au mois de mars 1961 la Haute Autorité a décidé d'affecter 15 millions d'unités de compte au financement d'un quatrième programme de construction de maisons ouvrières, dont la mise en place est actuellement en cours.
- (3) Dont 13.535 versés au titre du deuxième programme, 9.572 au titre du troisième programme et 317 au titre du deuxième programme expérimental.
- (4) Ce tableau correspond au tableau XXII de l'Exposé Général sur les Finances de la Communauté pendant l'exercice 1959/1960.

III - Autres prêts

TABLEAU XXIII ⁽¹⁾

(en milliers d'unités de compte AME)

	I Montant accordé	II Montant versé	III Amortis- sements	IV Montant restant dû II - III
A. Prêts sur fonds de réadaptation	5.652	5.399	-	5.399
B. Prêts sur fonds de recherche	2.955	2.955	17	2.938
C. Divers (Construc- tion de l'Ecole Européenne de Luxembourg)	720	720	339	381
Total	9.327	9.074	356	8.718

(1) Ce tableau correspond au TABLEAU XXIII de l'Exposé Général sur les Finances de la Communauté pendant l'exercice 1959/1960.

C - OPERATIONS DE GARANTIE

Ces opérations s'élèvent à 10.729.526,24 u.c. AME. Cette somme représente le montant dû par les entreprises de la Communauté sur des emprunts contractés par elles avec la garantie de la Haute Autorité.

Bilan au 30 juin 1961

Tous les montants sont exprimés en unités de compte A.M.E.; une unité de compte A.M.E. représente la contrevaletur des différentes monnaies converties sur la base des taux suivants : 1 unité de compte A.M.E. = USA \$ 1,—; DM 4,—; frb. 50,—; NF 4,93706; lit. 625,—; flr. 50,—; Hfl 3,62; frs. 4,37282.

ACTIF

PASSIF

I — PRÊTS SUR FONDS D'EMPRUNTS (1)			I — EMPRUNTS (1)		
A) Prêts versés			— en dollars USA	195.900.000,—	
— en dollars USA	195.900.000,—		— en francs suisses	13.492.437,37	
— en francs suisses	13.492.437,37		— en Deutsche Mark	11.648.495,60	
— en Deutsche Mark	11.648.495,60		— en francs belges	3.933.600,—	
— en francs belges	3.860.292,—		— en francs luxembourgeois	4.000.000,—	
— en francs luxembourgeois	4.000.000,—		— en florins	2.762.430,94	231.736.963,91
— en florins	552.486,19	229.453.711,16			
B) Fonds d'emprunts non versés			II — RÉSERVES		
— en francs belges	73.308,—		A) Fonds de garantie	100.000.000,—	
— en florins	2.209.944,75	2.283.252,75	B) Réserve spéciale	35.873.049,10	135.873.049,10
		231.736.963,91			
II — PRÊTS SUR FONDS PROPRES			III — PROVISIONS POUR AIDES FINANCIÈRES		
A) Prêts sur la réserve spéciale (2) pour le financement des maisons ouvrières	22.928.625,41		A) Réadaptation		
B) Autres prêts			1. Engagements contractés pour aides non remboursables	25.882.670,49	
1. Prêts au titre de la réadaptation (3)	5.399.032,24		2. Contrepartie des prêts versés et en instance	5.652.219,36	
2. Prêts au titre de la recherche technique	2.937.574,66		3. Montant disponible	13.118.767,01	44.653.656,86
3. Divers	381.257,58	8.717.864,48	B) Recherche technique et économique		
		31.646.489,89	1. Engagements contractés pour aides non remboursables	13.504.098,—	
III — DISPONIBLE ET RÉALISABLE			2. Contrepartie des prêts versés	2.937.574,66	
A) Caisse et banques	165.404.038,52		3. Montant disponible	1.426.014,17	17.867.686,83
B) Autres placements à court et moyen terme			IV — FONDS DES PENSIONS		8.502.147,02
1. Avec engagement bancaire	9.189.589,84		V — ENGAGEMENTS CONDITIONNELS		2.295.724,72
2. Autres	1.310.873,55	10.500.463,39	VI — INTÉRÊTS ET COMMISSIONS COURUS MAIS NON ÉCHUS (4)		2.089.864,44
		175.904.501,91	VII — CRÉDITEURS DIVERS		1.451.129,65
IV — PORTEFEUILLE		9.778.711,89	VIII — PROVISION POUR DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET SOLDE NON AFFECTÉ		12.915.841,34
V — ACTIFS CONDITIONNELS		2.295.724,72	IX — ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET GARANTIES	10.729.526,24	
VI — INTÉRÊTS COURUS MAIS NON ÉCHUS		3.452.704,62			457.386.063,87
VII — DÉBITEURS DIVERS		2.570.966,93			457.386.063,87
VIII — DROITS DE RECOURS SUR CAUTIONS ET GARANTIES	10.729.526,24				
		457.386.063,87			

(1) Des créances et les sûretés y relatives, contrepartie de prêts accordés sur fonds d'emprunts, ainsi que d'autres avoirs sont nantis auprès de la Banque (1) Dont titres d'emprunts garantis : 226.916.364,56. des règlements internationaux à Bâle au bénéfice des porteurs de titres d'emprunts garantis de la Haute Autorité, visés en note 1 au passif du bilan, (2) Dont sur titres d'emprunts garantis : 2.032.889,29. à concurrence des montants suivants :

Poste I : 226.916.364,56; poste III : 266.203,85; poste VI : 2.092.567,51.

(2) Sur des engagements s'élevant à 23.248.625,41.

(3) Sur des engagements s'élevant à 5.652.219,36.

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 30 juin 1961 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Luxembourg, le 12 octobre 1961.

Urbain J. VAES
Commissaire aux comptes

Hans SKRIBANOWITZ
Directeur général
« crédit et investissements »

Pour la Haute Autorité
de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Giorgio SIGNORINI
Directeur général
« administration et finances »

Recettes et dépenses de la Haute Autorité pour l'exercice 1960-1961

(Y compris les recettes et les dépenses relatives aux opérations d'emprunts et de prêts)

Tous les montants sont exprimés en unités de compte A.M.E. Une unité de compte A.M.E. représente la contrevaletur des différentes monnaies converties sur la base des taux suivants : 1 unité de compte A.M.E. = USA \$ 1,—; DM 4,20 jusqu'au 5 mars 1961 et DM 4 à partir du 6 mars 1961; frb. 50,—; NF 4,93706; lit. 625,—; frl. 50,—; Hfl. 3,80 jusqu'au 5 mars 1961 et Hfl. 3,62 à partir du 6 mars 1961; frs. 4,37282.

RECETTES	Période du 1.7.60 au 31.12.60	Période du 1.1.61 au 30.6.61	Total pour l'exercice 1960-1961
I — RECETTES DU SERVICE DES EMPRUNTS ET DES PRÊTS			
<i>Intérêts</i>			
— sur prêts sur fonds d'emprunts	4.854.199,50	5.725.919,90	10.580.119,40
— sur fonds d'emprunts non versés	271.155,15	224.957,36	496.112,51
— sur prêts provenant de fonds non empruntés.	199.132,99	226.882,05	426.015,04
<i>Recettes diverses</i>	834,72	307,—	1.141,72
<i>Total du service des emprunts et des prêts</i>	5.325.322,36	6.178.066,31	11.503.388,67
II — PRÉLÈVEMENT			
— Entreprises allemandes	8.612.558,95	8.557.701,95	17.170.260,90
— Entreprises belges	1.333.802,18	1.340.593,02	2.674.395,20
— Entreprises françaises	3.537.098,29	3.928.095,39	7.465.193,68
— Entreprises italiennes	1.580.979,56	1.573.380,49	3.154.360,05
— Entreprises luxembourgeoises	512.043,38	514.784,34	1.026.827,72
— Entreprises néerlandaises	637.584,89	660.448,57	1.298.033,46
<i>Total du prélèvement</i>	16.214.067,25	16.575.003,76	32.789.071,01
III — AUTRES RECETTES			
— Intérêts sur dépôts et portefeuille	3.183.068,18	3.442.222,24	6.625.290,42
— Amendes et majorations pour retard	9.930,02	2.395,75	12.325,77
— Recettes du fonds des pensions	701.188,94	1.232.877,65	1.934.066,59
— Divers	330.045,48	130.920,25	460.965,73
<i>Total autres recettes</i>	4.224.232,62	4.808.415,89	9.032.648,51
Total des recettes	25.763.622,23	27.561.485,96	53.325.108,19

DÉPENSES	Période du 1.7.60 au 31.12.60	Période du 1.1.61 au 30.6.61	Total pour l'exercice 1960-1961
I — DÉPENSES DU SERVICE DES EMPRUNTS ET DES PRÊTS			
— Intérêts sur les obligations et effets garantis.	4.757.392,07	5.402.533,92	10.159.925,99
— Commissions au dépositaire et aux agents bancaires	213.712,17	215.051,33	428.763,50
— Dépenses diverses	4,54	3.176,86	3.181,40
<i>Total des dépenses du service des emprunts et des prêts</i>	4.971.108,78	5.620.762,11	10.591.870,89
II — AUTRES DÉPENSES			
— Dépenses administratives	5.453.949,88	6.465.409,29	11.919.359,17
— Frais financiers	1.662.555,94	134.613,14	1.797.169,08
— Dépenses pour recherche	1.616.933,72	1.695.505,96	3.312.439,68
— Dépenses pour réadaptation	4.259.835,27	2.693.472,88	6.953.308,15
— Dépenses de pensions	139.752,83	127.352,92	267.105,75
<i>Total autres dépenses</i>	13.133.027,64	11.116.354,19	24.249.381,83
Total des dépenses	18.104.136,42	16.737.116,30	34.841.252,72
Excédent des recettes sur les dépenses	7.659.485,81	10.824.369,66	18.483.855,47
Réévaluation des avoirs	—	6.417.386,20	6.417.386,20
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	7.659.485,81	17.241.755,86	24.901.241,67

L'excédent net des recettes sur les dépenses s'est élevé, pour la période du 1^{er} juillet 1960 au 30 juin 1961 à 24.901.241,67.

Le détail des affectations et des reprises aux comptes réservés et prévisions pour l'exercice 1960-1961 est retracé ci-dessous :

Affectations :

— à la réserve spéciale	7.601.297,31	
— à la provision pour dépenses de réadaptation	11.400.412,79	
— au fonds des pensions	1.666.960,84	
— à la provision pour dépenses administratives et solde non affecté	6.490.741,13	27.159.412,07

Reprises :

— à la provision pour dépenses de recherche	1.040.006,54	
— au solde du service des emprunts et des prêts	1.218.163,86	2.258.170,40

24.901.241,67

Note du commissaire aux comptes

Après examen des livres, vérification et rapprochement des documents et pièces de comptabilité qui m'ont été produits, et à la suite des explications qui m'ont été fournies, je certifie que l'état des finances de la Haute Autorité au 30 juin 1961 est exactement et sincèrement résumé dans le présent document.

Pour la Haute Autorité
de la Communauté européenne du charbon et de l'acier

Luxembourg, le 12 octobre 1961.

Urbain J. VAES
Commissaire aux comptes

Hans SKRIBANOWITZ
Directeur général
« crédit et investissements »

Giorgio SIGNORINI
Directeur général
« administration et finances »

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

8018/2/61/1